



## Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale  
29 juillet 2011  
Français  
Original: anglais

---

### Conférence des Parties

#### Dixième session

Changwon (République de Corée), 10-21 octobre 2011

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

**Examen du suivi des résultats du Sommet mondial  
pour le développement durable qui intéressent  
la Convention des Nations Unies sur la lutte contre  
la désertification, ainsi que des résultats  
des dix-huitième et dix-neuvième sessions  
de la Commission du développement durable**

### **Examen du suivi des résultats du Sommet mondial pour le développement durable qui intéressent la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, ainsi que des résultats des dix-huitième et dix-neuvième sessions de la Commission du développement durable**

#### Note du secrétariat

##### *Résumé*

Le Sommet mondial pour le développement durable ayant souligné le rôle de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (la Convention) comme un outil important pour éliminer la pauvreté, et suite à l'examen des questions liées à la désertification et à la dégradation des terres et à la sécheresse par les seizième et dix-septième sessions de la Commission du développement durable, la Conférence des Parties a continué d'attacher la plus haute importance au lien entre la désertification et la dégradation des terres et la sécheresse (DDTS) et la pauvreté comme cela se manifeste dans ses décisions. Lors de ses dix-huitième et dix-neuvième sessions, tenues du 3 au 14 mai 2010 et du 2 au 13 mai 2011, respectivement, la Commission du développement durable s'est penchée sur quatre questions thématiques: transport, produits chimiques, gestion des déchets (déchets dangereux et déchets solides) et cadre décennal de programmation sur les modes de consommation et de production durables. Étant donné que ces questions ne relèvent qu'indirectement du mandat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, le présent rapport portera plutôt sur des thèmes antérieurs de la Commission du développement durable, à savoir la désertification, les terres et la sécheresse, et leur lien avec les conclusions du Sommet mondial pour le développement durable liées au développement durable et à l'élimination de la pauvreté.

L'adoption par la Conférence des Parties à sa huitième session du plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018) (la Stratégie), avec pour premier objectif stratégique l'amélioration des conditions de vie des populations touchées, a encore renforcé cette approche. La Conférence des Parties a appelé le Secrétaire exécutif à engager un dialogue de politique générale sur la Stratégie pour sensibiliser les décideurs concernés et encourager leur adhésion à la Stratégie, en utilisant notamment les perspectives offertes par les seizième et dix-septième sessions de la Commission du développement durable. À cet égard, le Secrétaire exécutif a poursuivi les initiatives visant à appeler l'attention sur la nécessité que la communauté internationale donne d'urgence un rang de priorité élevé aux questions liées à la DDTS et que l'adhésion à la Stratégie soit renforcée en insistant sur le lien entre DDTS, développement durable et élimination de la pauvreté. À cette fin, le Secrétaire exécutif a travaillé à la préparation d'une réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies portant exclusivement sur ce lien. Cette réunion sera convoquée par l'Assemblée générale le 20 septembre 2011 sur le thème de la recherche de solutions au problème de la désertification, de la dégradation des sols et de la sécheresse dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté. Le document final sera transmis à la Conférence des Parties à sa dixième session pour qu'elle décide des mesures à prendre.

La Conférence des Parties souhaitera donc peut-être prendre note du texte issu de la réunion de haut niveau tenue par l'Assemblée générale et fournir des orientations sur la manière de traduire les moyens d'action adoptés en activités concrètes.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Mandat .....	1–7	4
A. Résultats du Sommet mondial pour le développement durable .....	2	4
B. Plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018) et décisions de la Conférence des Parties .....	3–4	4
C. Résultats des seizième et dix-septième sessions de la Commission du développement durable .....	5	4
D. Le Bureau de la Conférence des Parties à sa neuvième session .....	6–7	5
II. Suivi et mise en œuvre des mandats se rapportant au lien entre questions liées à la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, développement durable et élimination de la pauvreté .....	8–22	5
A. Rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur l'application de la Convention .....	8–9	5
B. Sommet sur les objectifs du Millénaire pour le développement .....	10	6
C. Rapport commun de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et du Programme des Nations Unies pour le développement – «The Forgotten Billion: MDG accomplishment in the drylands» (Le milliard d'oubliés: Réalisation des OMD dans les terres arides) .....	11–13	6
D. Résolution 65/160 de l'Assemblée générale sur l'application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification .....	14	7
E. Préparatifs de la réunion de haut niveau .....	15–16	7
F. Élaboration de contributions au document d'information du Secrétaire général .....	17–22	8
III. Conclusion et recommandations .....	23–26	8

## **I. Mandat**

1. Le mandat du Secrétaire exécutif de poursuivre ses initiatives est issu essentiellement des conclusions du Sommet mondial pour le développement durable, des résultats des seizième et dix-septième sessions de la Commission du développement durable, de la Stratégie, des décisions de la Conférence des Parties et des orientations du Bureau de la Conférence des Parties.

### **A. Résultats du Sommet mondial pour le développement durable**

2. Le Plan de mise en œuvre de Johannesburg a placé sous le feu des projecteurs le lien entre désertification et pauvreté, soulignant le rôle de la Convention en tant qu'instrument important pour l'élimination de la pauvreté. Il est préconisé dans ce plan d'agir à tous les niveaux pour «Combattre la désertification et atténuer les effets de la sécheresse et des inondations par des mesures telles qu'une meilleure utilisation de l'information et des prévisions climatologiques et météorologiques, des systèmes d'alerte précoce, une meilleure gestion des terres et des ressources naturelles, des pratiques agricoles et de la conservation des écosystèmes, afin d'inverser les tendances actuelles et de réduire au minimum la dégradation des sols et des eaux, y compris en fournissant des ressources financières adéquates et prévisibles pour la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou la désertification, en particulier en Afrique, ce qui est un des moyens d'éradiquer la pauvreté».

### **B. Plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018) et décisions de la Conférence des Parties**

3. Le mandat confié au secrétariat de traiter de la question du lien entre DDTs et élimination de la pauvreté est issu également de la Stratégie qui souligne «l'importance d'une mise en œuvre efficace de la Convention, en tant qu'instrument visant à prévenir, maîtriser et enrayer la désertification et la dégradation des terres, ainsi qu'à contribuer à la réduction de la pauvreté tout en favorisant le développement durable». Alors que son premier objectif stratégique est d'améliorer les conditions de vie des populations touchées, le premier indicateur d'impact de la Convention retenu par les Parties est l'accroissement de la part de la population des zones touchées visant au-dessus du seuil de pauvreté.

4. La Conférence des Parties, par ses décisions 3/COP.8, paragraphe 22, et 7/COP.9, a invité le Secrétaire exécutif à envisager d'engager un dialogue de politique générale sur la Stratégie afin de mieux faire connaître celle-ci aux décideurs compétents et d'obtenir qu'ils y adhèrent, en mettant à profit, notamment, les seizième et dix-septième sessions de la Commission du développement durable. À l'évidence, ces orientations, qui impliquaient la nécessité d'examiner les possibilités offertes par d'autres instances concernées, ont aussi nettement encouragé le Secrétaire exécutif à mettre à profit les possibilités offertes par les seizième et dix-septième sessions de la Commission du développement durable.

### **C. Résultats des seizième et dix-septième sessions de la Commission du développement durable**

5. Il a également été souligné lors des seizième et dix-septième sessions que les «ressources foncières sont cruciales au regard de l'élimination de la pauvreté». À cet égard,

la dix-septième session a encouragé vivement les autorités des pays à prendre des mesures propres à faire reculer la dégradation des sols, tout en contribuant à l'élimination de la pauvreté.

#### **D. Le Bureau de la Conférence des Parties à sa neuvième session**

6. Le Bureau de la Conférence des Parties à sa neuvième session, qui s'est réuni à Bonn les 23 et 24 juin 2010 et à Buenos Aires les 23 et 24 mai 2011, a également donné des orientations en appuyant le principe d'organiser une réunion de haut niveau d'une journée pendant l'Assemblée générale en septembre 2011 pour traiter de la désertification, de la dégradation des sols et de la sécheresse dans le contexte du développement durable.

7. Sur la base des orientations visées au paragraphe 6 ci-dessus, le Secrétaire exécutif a lancé plusieurs initiatives qui ont contribué à l'organisation de la réunion de haut niveau qui se tiendra pendant la soixante-sixième session de l'Assemblée générale le 20 septembre 2011. Ces initiatives ont pris plusieurs formes, en particulier des contributions à divers rapports et résultats de réunions, y compris les résultats du Sommet sur les objectifs du Millénaire pour le développement et plus particulièrement la réalisation du rapport «Un milliard d'oubliés», établi en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

## **II. Suivi et mise en œuvre des mandats se rapportant au lien entre questions liées à la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, développement durable et élimination de la pauvreté**

### **A. Rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur l'application de la Convention**

8. Afin de donner suite à ces dispositions sur le lien entre désertification et élimination de la pauvreté, le rapport annuel du Secrétaire général des Nations Unies à la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale sur l'application de la Convention a souligné que la DDTS faisait partie des problèmes environnementaux actuels les plus pressants, et risquait même d'annuler les progrès réalisés dans le développement durable. Il est indiqué dans le rapport que la DDTS est cause d'insécurité alimentaire, déstabilise les sociétés, aggrave la pauvreté et exacerbe le changement climatique. Il est par ailleurs souligné dans le rapport que plus d'un milliard de personnes parmi les plus pauvres et les plus vulnérables vivent dans les zones arides de la planète: ce sont elles qui sont le plus durement touchées par les bouleversements liés au changement climatique et qui sont le moins aptes à y faire face. Selon le rapport ce sont les pauvres qui vivent dans les terres arides de la planète qui tirent le moins parti des progrès réalisés au regard des objectifs du Millénaire pour le développement, si bien qu'il est essentiel que ces problèmes reçoivent la plus grande attention de la part de la communauté internationale et que les dirigeants politiques du monde entier s'engagent avec une volonté politique renouvelée à les résoudre.

9. Le Secrétaire général a donc recommandé que l'Assemblée générale souhaite envisager de convoquer une réunion de haut niveau d'une journée sur le thème de la DDTS dans le contexte de la viabilité de l'environnement mondial, avant l'ouverture du débat général de sa soixante-sixième session.

## **B. Sommet sur les objectifs du Millénaire pour le développement**

10. Pour renforcer le point sur le lien entre pauvreté et désertification, le Secrétaire exécutif s'est efforcé de donner une place importante à cette question lors du Sommet du Millénaire pour le développement qui a eu lieu du 20 au 22 septembre 2010 avant l'ouverture de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, en particulier dans les documents finals. Grâce à ces efforts, le document final faisait part de l'expression du soutien des chefs d'État et de gouvernement en faveur de l'application de la Convention. Une action commune de la communauté internationale pour lutter contre les causes de la désertification et de la dégradation des terres et leurs effets sur la pauvreté était également demandée.

## **C. Rapport commun de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et du Programme des Nations Unies pour le développement – «The Forgotten Billion: MDG accomplishment in the drylands» (Le milliard d'oubliés: Réalisation des OMD dans les terres arides)**

11. Les liens étroits qui existent entre désertification/dégradation des terres et réalisation des OMD dans les terres arides sont soulignés dans le rapport. Il est noté que les populations des terres arides abritent les populations les plus pauvres du monde, les plus grandes victimes de la faim, celles qui subissent les plus graves problèmes de santé et sont les plus marginalisées. Il est indiqué dans cette étude que dans de nombreuses régions, les ressources naturelles, dont dépendent les pauvres pour leur subsistance, subissent des dégradations qui contribuent directement au faible niveau de bien-être de ces personnes. Il est également noté que les succès rencontrés dans la lutte contre la pauvreté dans les terres arides tenaient au renforcement des engagements politiques et à des investissements bien ciblés. De plus, il est souligné que les OMD, en particulier l'élimination de la pauvreté, ne peuvent être réalisés individuellement mais sont étroitement imbriqués les uns dans les autres. De fait, pour aider les personnes à échapper au piège de la pauvreté il faut des mesures politiques qui s'attaquent à tous les aspects liés à la pauvreté – nutrition, manque d'instruction, maladie, inégalité entre les sexes et surtout désertification et dégradation des terres, en particulier dans les terres arides.

12. Il est souligné dans l'étude que pendant trop longtemps les terres arides ont été négligées par les dirigeants politiques et économiques du monde entier, auxquels il est demandé instamment de renverser le cours de cette histoire, car les terres arides offrent un grand potentiel inexploité sur le plan des réalisations des OMD, mais aussi parce qu'elles constituent un des derniers vastes champs d'expansion du développement économique.

13. Le secrétariat de la Convention et le PNUD ont organisé une manifestation parallèle de haut niveau pour donner du relief aux conclusions du rapport commun. Cette réunion s'est tenue parallèlement au Sommet sur les OMD le 22 septembre 2010. Les conclusions du rapport «The Forgotten Billion: MDG achievement in the drylands» (Le milliard d'oubliés: Réalisation des OMD dans les terres arides) ont été largement distribuées, ce qui a permis de sensibiliser fortement à la nécessité de traiter du lien entre DDTS et élimination de la pauvreté pour la réalisation des OMD. Ce rapport a constitué un important document de référence pour le débat de l'Assemblée générale sur l'application de la Convention, en particulier dans sa résolution 65/160.

## **D. Résolution 65/160 de l'Assemblée générale sur l'application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification**

14. La résolution 65/160 demandait l'organisation d'une réunion de haut niveau sur le thème de la recherche de solutions aux problèmes de la désertification, de la dégradation des sols et de la sécheresse dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté, le 20 septembre 2011, avant le débat général de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale. L'Assemblée générale a désigné le Secrétaire exécutif comme coordonnateur pour l'organisation de la réunion. La résolution prévoyait également que la réunion de haut niveau serait structurée autour d'une séance plénière d'ouverture, suivie d'une réunion-débat le matin et une seconde réunion-débat l'après-midi, suivie d'une séance plénière de clôture. L'Assemblée générale a décidé par ailleurs que chacune des réunions-débats serait coprésidée par deux chefs d'État ou de gouvernement, l'un du Nord, l'autre du Sud, que le Président de l'Assemblée générale désignerait en tenant dûment compte de l'équilibre géographique et en consultation avec les groupes régionaux.

## **E. Préparatifs de la réunion de haut niveau**

15. Pour assurer le succès de la réunion de haut niveau, le Secrétaire exécutif a démarré les préparatifs à l'avance. Le 2 février 2011, il a rencontré le Président de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale pour le mettre au courant des préparatifs engagés par le Secrétaire exécutif en application de son mandat en tant que coordonnateur de la réunion de haut niveau et pour examiner le travail de coopération nécessaire pour assurer son succès.

16. Par la suite, le 26 mai 2011, le Secrétaire exécutif a pris la parole devant une réunion diplomatique organisée par le Japon en coopération avec le secrétariat de la Convention et le PNUD sur le thème «Advancing the Fight against Desertification: Emerging Lessons» (Faire avancer la lutte contre la désertification: nouveaux enseignements) en vue de sensibiliser à la réunion de haut niveau et à la nécessité de traiter prioritairement du lien entre désertification et élimination de la pauvreté. Il a montré dans son exposé que la lutte contre la désertification n'avait pas toujours été perçue comme un défi à traiter à l'échelle mondiale. Il a précisé que la question en jeu était la perte de terres arables et l'érosion de sa capacité à être cultivée et à soutenir les services rendus par les écosystèmes, affirmant que pour réaliser l'objectif d'une sécurité alimentaire mondiale, qui implique un accroissement d'ici à 2050 d'au moins 70 % de la production alimentaire, il fallait au préalable s'attaquer aux problèmes liés à la DDTS. Il a ajouté que les terres arides étaient fondamentales pour la réalisation de la sécurité alimentaire future puisque de nombreuses cultures vivrières telles que pommes de terre, maïs, sorgho, blé et orge, qui sont maintenant des aliments de base au niveau mondial, proviennent des terres arides qui pour l'instant abritent jusqu'à 44 % des cultures et 50 % de tout le bétail au niveau mondial. Le Secrétaire exécutif a informé son auditoire qu'aujourd'hui, selon les estimations, les pertes de terres arables progressaient de 30 à 35 fois plus vite que le taux historique et que la dégradation des terres en dehors des terres arides représentait 78 % du total, si bien qu'il fallait y remédier tout en consacrant la plus grande attention à la lutte contre les causes de la dégradation dans les terres arides. Il a souligné pour conclure que la réalisation des OMD, en particulier l'élimination de la pauvreté et de la faim, reposait sur les terres arides.

## F. Élaboration de contributions au document d'information du Secrétaire général

17. En tant que coordonnateur désigné, le Secrétaire exécutif a également préparé des contributions pour le document d'information du Secrétaire général pour la réunion de haut niveau convoquée par la résolution 65/160 de l'Assemblée générale.

18. Ce projet est axé sur les liens solides qui existent entre DDTs, élimination de la pauvreté et réalisation des OMD. Il est mentionné que la dégradation des terres au niveau mondial affecte 1,5 milliard de personnes dont la subsistance dépend directement de l'exploitation des zones dégradées et est étroitement associée à la pauvreté, dans la mesure où 42 % des populations très pauvres vivent dans ces régions. Il est réaffirmé dans ce document que les ressources naturelles sont essentielles à la subsistance de nombreuses personnes vivant dans des régions rurales et que toute détérioration de ces ressources, du fait de la désertification, de la dégradation des terres et/ou de la sécheresse, avait un impact direct sur le bien-être des populations.

19. Le projet de document souligne que la pauvreté dans les terres arides n'a rien d'inévitable puisque des personnes ont vécu pendant des milliers d'années dans les terres arides, lesquelles fournissent une grande partie de l'alimentation mondiale sous forme de céréales et de bétail. Au niveau mondial, les grandes régions de production céréalière se situent dans les zones semi-arides, y compris les grandes plaines des États-Unis, les pampas argentines et les zones de blé de la Fédération de Russie, de l'Ukraine et du Kazakhstan.

20. Dans ce texte, on cherche à mettre fin au mythe selon lequel les terres arides sont des lieux vides et improductifs, de faible valeur économique et sans perspective de progrès vers un développement durable. Il est également noté que les terres ont une valeur en tant que capital naturel et que l'utilisation non durable des sols implique des coûts. Il souligne que la prévention de la dégradation des terres et l'amélioration des terres sont réalisables et appelle l'attention sur le fait qu'alors que 24 % de toute la surface émergée du globe se dégrade de plus en plus, des améliorations ont été notées dans 16 % de la surface émergée du globe, essentiellement dans les terres arides et les zones de pacage.

21. Il est fait observer dans le document que, du fait de la généralisation de la DDTs et de ses liens avec d'autres défis mondiaux du développement, les stratégies suivies pour traiter de ces problèmes doivent être transversales et faire appel aux synergies pour contribuer dans une mesure importante à l'élimination de la pauvreté et à la réalisation du développement durable. Il est suggéré que l'objectif final de toute approche intégrée visant à aborder la question de la DDTs comporte trois volets: 1) améliorer le bien-être économique et social des communautés touchées; 2) leur permettre de préserver leurs services écosystémiques; et 3) renforcer leurs capacités d'adaptation à la gestion des changements environnementaux (y compris le changement climatique).

22. Les États Membres ont exprimé leur grande satisfaction concernant la contribution du secrétariat de la Convention au document d'information du Secrétaire général à l'occasion des consultations organisées par le Secrétariat des Nations Unies le 12 mai 2011. Les observations formulées ont été prises en compte pour élaborer la version finale du document.

## III. Conclusion et recommandations

23. **Agissant conformément aux orientations de la Conférence des Parties et de son Bureau, et dans le respect des mandats issus de la Stratégie, du Sommet mondial pour le développement durable et des résultats des seizième et dix-septième sessions de la Commission du développement durable, le Secrétaire exécutif s'est employé non**



seulement à donner une grande visibilité à ces questions mais aussi à assurer que la communauté internationale donne un rang de priorité élevée aux questions foncières en contribuant à l'organisation d'une réunion de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée exclusivement aux questions liées à la DDTS.

24. Depuis le Sommet «Planète Terre» tenu à Rio en juin 1992, la façon de voir la DDTS a beaucoup changé, y compris en ce qui concerne l'étendue des zones affectées. L'appauvrissement des terres et sols fertiles dans les terres arides et au-delà constitue une menace grave pour l'humanité. La vision des sols comme un bien mondial commun essentiel dans nos systèmes de vie se renforce, mais n'est pas encore ancrée dans les esprits des décideurs. La DDTS n'est pas seulement un problème local; elle est liée à d'autres questions telles que la biodiversité, le changement climatique, la sécurité alimentaire, la faim, la pauvreté, etc.

25. Dans son préambule, la Convention souligne «la contribution que la lutte contre la désertification peut offrir pour atteindre les objectifs de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de la Convention sur la diversité biologique et d'autres conventions connexes relatives à l'environnement» et que «les stratégies de lutte contre la désertification et pour l'atténuation des effets de la sécheresse seront de plus en plus efficaces si elles reposent sur une observation systématique sérieuse et sur des connaissances scientifiques rigoureuses, et si elles sont continuellement réévaluées». Mais à ce jour, c'est essentiellement au niveau national que des mesures de politique ont été prises. En outre, de nombreux pays parties touchés possèdent à la fois des terres arides et des terres non arides, et les évaluations socioéconomiques (y compris la vulnérabilité) ne seront pas utiles tant qu'elles ne seront pas menées au niveau de la nation. Il en est de même aux niveaux (sous-)régional et mondial.

26. La Conférence des Parties souhaitera peut-être prendre en compte les opinions exprimées par les États Membres et les orientations données lors de la réunion de haut niveau, et les intégrer dans les résultats de la Conférence des Parties. Celle-ci souhaitera peut-être prendre note du résultat de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale et donner des orientations sur la façon de traduire les options politiques en action concrète.

---